COURT OF APPEAL OF
NEW BRUNSWICK

COUR D'APPEL DU
NOUVEAU-BRUNSWICK

81-20-CA

B E T W E E N:

P.T.

APPELLANT

- and -

THE MINISTER OF SOCIAL DEVELOPMENT and J.D.

RESPONDENTS

Motion heard by teleconference:
The Honourable Justice Quigg

Date of hearing:
June 1, 2021

Date of decision:
June 1, 2021

Counsel at hearing:

P.T. on her own behalf

For the respondent the Minister of Social Development:
Amélie Surette

For the respondent J.D.:
No one appeared

DECISION
(Orally)

Following a status hearing, held pursuant to Rule 62.15.1, it is ordered that the appeal be perfected on or before August 16, 2021, failing which the Registrar shall dismiss the appeal for delay. There is no order of costs.

E N T R E :

P.T.

APPELANTE

- et -

LA MINISTRE DU DÉVELOPEMENT SOCIAL et J.D.

INTIMÉS

Motion entendue par téléconférence :
l'honorable juge Quigg

Date de l'audience :
le 1er juin 2021

Date de la décision :
le 1er juin 2021

Avocats à l'audience :

P.T. en son propre nom

Pour l'intimée la ministre du Développement social :
Amélie Surette

Pour l'intimé J.D. :
Personne n'a comparu

DÉCISION
(Oralement)

À la suite de la tenue d'une audience sur l'état de l'instance conformément à la règle 62.15.1, il est ordonné que l'appel soit mis en état au plus tard le 16 août 2021, à défaut de quoi le registraire devra rejeter l'appel pour cause de retard. La Cour n'accorde aucuns dépens.